
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 5 décembre 2018 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, Conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur général adjoint
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des Services administratifs et du Greffe
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications et des Relations avec les citoyens
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Josée Poirier, chef de division des Sports des Loisirs et du Développement Social

M. Mohamed Bouhdid, inspecteur du poste 21 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 33. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 30, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

901-905, avenue De Lorimier : aucune intervention
1664-1682, avenue Lincoln : une intervention
501, rue de la Gauchetière Ouest (HEC) : aucune intervention
1000, rue Saint-Denis : aucune intervention

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

Aucune demande.

CA18 240634

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Lucie Bernier
- Entretien d'une ruelle

Monsieur Graham Singh (Hector Singh, père et fils)
- Remerciements pour les écoles primaires en construction

Monsieur Jean-Yves Bourdages
- Place Commémorative des Franciscains
- Entente entre l'arrondissement de Ville-Marie et la Commission scolaire de Montréal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux

Monsieur Nicholas Zoghbi
- Sécurité des piétons sur la rue Campion
- Immeuble abandonné au 1449, rue Dorion

Monsieur Matthieu Pajot
- École primaire sur le site des Sœurs Grises
- Levier en aménagement urbain sur un terrain privé

Monsieur Éric Michaud
- Projet Maestria - Devimco

Monsieur Martial Bellavance
- Rue Lambert-Closse et le trafic dangereux de la STM

Monsieur Robert Hajaly
- Projet Maestria - Devimco
- Clubs de nuit dans le quartier des spectacles

CA18 240635

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 et 10.08.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA18 240636

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 29 novembre 2018

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 29 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1185237072

CA18 240637

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1182701001

CA18 240638

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 12.01 et 12.02.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240639

Approuver le Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020 et approuver la grille d'évaluation des demandes de soutien financier économique

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver le programme de soutien financier au développement économique et commercial 2019-2020;

D'approuver le recours à sa grille d'évaluation pour toute demande de soutien financier de nature économique.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1180318025

CA18 240640

Approuver les catégories de reconnaissance obtenue par six organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 18 mars 2023

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les catégories de reconnaissance des 6 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Ville-Marie ayant déposé une demande dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, et ce, jusqu'au 18 mars 2023;

Académie boxe Frontenac	B
Au coup de pouce Centre-Sud inc.	B
Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT	B
Inter-action du quartier Peter McGill	A
Les valoristes COOP de solidarité	B
Maison Plein Coeur	C

Adoptée à l'unanimité.

12.02 1184951013

CA18 240641

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240642

Approuver la convention avec BougeBouge dans le cadre de l'évènement « La Classique 5km Montréal souterrain » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec Bougebouge dans le cadre de la deuxième édition de « La Classique 5km Montréal souterrain » qui se tiendra le 3 février 2019;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1185125005

CA18 240643

Approuver la convention avec la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) pour la réalisation du plan d'action 2019 de l'éco-quartier de Sainte-Marie et accorder une contribution de 164 870 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) pour la gestion du programme « Éco-quartier » dans le district de Sainte-Marie et la réalisation du plan d'action de 2019;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 164 870 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1180141012

CA18 240644

Approuver trois conventions, se terminant le 1^{er} décembre 2019, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, la Table inter-action du quartier de Peter-McGill et le Projet T.R.I.P dans le cadre du programme « Passeport Jeunesse » et accorder une contribution totale de 28 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les 3 conventions avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, la Table inter-action du quartier de Peter-McGill et le Projet T.R.I.P dans le cadre du programme passeport jeunesse;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 10 000 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 10 000 \$ à la Table inter-action du quartier de Peter-McGill;
- 8 000 \$ au Projet T.R.I.P

D'imputer cette dépense totale de 28 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1180173009

CA18 240645

Approuver la convention, se terminant le 30 novembre 2019, avec la Clinique Droits Devant pour la réalisation d'activités d'aide et de conseils dans la sphère juridique pour les personnes en situation d'itinérance ou en réinsertion sociale ainsi que pour la tenue d'une activité publique de sensibilisation aux enjeux de cohabitation et accorder une contribution de 15 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 30 novembre 2019, avec la Clinique Droits Devant pour la réalisation d'activités d'aide et de conseils dans la sphère juridique pour les personnes en situation d'itinérance ou en réinsertion sociale et pour la tenue d'une activité publique de sensibilisation aux enjeux de cohabitation;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1185179012

CA18 240646

Approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS) pour la réalisation du plan d'action 2019 de l'éco-quartier de Saint-Jacques et accorder une contribution de 164 870 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS) pour la gestion du programme « Éco-quartier » dans le district de Saint-Jacques et la réalisation du plan d'action de 2019;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 164 870 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1180141013

CA18 240647

Approuver la convention et accorder un contrat de 417 629,44 \$ à IGF Axiom inc., pour la fourniture des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures de chaussée, de trottoirs et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 480 273,86 \$, incluant les contingences (appel d'offres publiques VMP-18-021 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder un contrat à IGF Axiom inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures de chaussée, de trottoirs et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 417 629,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-18-021;

D'approuver la convention de services professionnels avec IGF Axiom inc.;

D'autoriser une dépense maximale de 480 273,86 \$, incluant une dépense de 62 644,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1184657006

CA18 240648

Approuver la convention avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la réalisation du plan d'action 2019 de l'Éco-quartier de Peter-McGill et accorder une contribution de 158 540 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la gestion du programme Éco-quartier dans le district de Peter-McGill et la réalisation du plan d'action de 2019;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 158 540 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1180141014

CA18 240649

Accorder un contrat de 2 921 514,75 \$, d'une durée de trois ans, à G-Tek pour le service d'hydro-excavation, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 2 921 514,75 \$ (appel d'offres public 18-17306, lot 3 - 1 soumissionnaire conforme)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense de 2 921 514,75 \$, taxes incluses, pour le service d'hydro excavation, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat à G-TEK, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit un prix de 2 921 514,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (18-17306 – 1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1186937008

CA18 240650

Approuver une convention de services avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour l'entretien, l'accueil et le soutien aux opérations de l'immeuble au montant de 105 232 \$ et approuver une convention de services avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal pour l'accueil et le soutien aux opérations au montant de 34 480 \$ pour une dépense totale de 139 712 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie et le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal pour l'entretien, l'accueil et le soutien aux opérations;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 105 232 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 34 480 \$ au Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 139 712 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1185377005

CA18 240651

Approuver la convention, se terminant le 30 août 2019, avec Cirque Hors Piste pour des ateliers de cirque et de création collective s'adressant aux jeunes en situation d'itinérance ou de grande précarité et accorder une contribution de 12 650 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 30 août 2019, avec Cirque Hors Piste pour la réalisation d'ateliers de cirque et de création collective s'adressant aux jeunes en situation d'itinérance ou de grande précarité;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 12 650 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1185907002

CA18 240652

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240653

Approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, se terminant le 31 décembre 2021, dans le cadre des programmes « Activités de sports et de loisirs, Jeunesse et Club sportif », ainsi que pour le soutien à la mission pour les volets « Accueil, surveillance et entretien sanitaire » et « Gestion et opération d'installation aquatique » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle maximale de 810 418 \$, pour un montant total de 2 431 254 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, se terminant le 31 décembre 2021, dans le cadre des programmes « Activités de sports et de loisirs, Jeunesse et Club sportif », ainsi que pour le soutien à la mission « Accueil, surveillance et entretien sanitaire » et « Gestion et opération d'installation aquatique »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 810 418 \$ pour l'année 2019;
- 810 418 \$ pour l'année 2020;
- 810 418 \$ pour l'année 2021;

D'imputer cette dépense totale de 2 431 254 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1185038003

CA18 240654

Approuver l'entente entre l'arrondissement de Ville-Marie et la Commission scolaire de Montréal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver l'entente entre l'arrondissement de Ville-Marie et la Commission scolaire de Montréal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;

De déléguer à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie l'élaboration et la conclusion des conventions d'utilisation avec les écoles de la Commission scolaire de Montréal sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1184951012

CA18 240655

Approuver la convention avec l'Association étudiante de Polytechnique dans le cadre de la cérémonie commémorative en mémoire des victimes de l'École Polytechnique et accorder une contribution de 12 480 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec l'Association étudiante de Polytechnique pour la cérémonie commémorative en mémoire des victimes de l'École Polytechnique;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 12 480 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1184622001

CA18 240656

Approuver la convention, pour les années 2019 et 2020, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du « Programme Activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution annuelle de 33 300 \$ pour un montant total de 66 600 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, pour les années 2019 et 2020, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour le « Programme Activités physiques et de loisirs »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 33 000 \$ pour l'année 2019;
- 33 000 \$ pour l'année 2020;

D'imputer cette dépense totale de 66 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1185377004

CA18 240657

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec l'Association Les Chemins du Soleil pour un soutien à la mission et accorder une contribution de 35 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec l'Association Les Chemins du Soleil pour un soutien à la mission;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 35 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1184105010

CA18 240658

Entériner la réduction de prix négociée par le service de l'approvisionnement avec Le Groupe SDM inc. abaissant ainsi la valeur du contrat de 167 785,69 \$ à 150 101,75 \$, taxes incluses, pour le service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareil de dégel électrique pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020 (appel d'offres public 18-17126 – 1 soumissionnaire)

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA18 240596, adoptée à sa séance du 21 novembre 2018, accordé un contrat de 167 785,69 \$ à Groupe SDM inc. pour le service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareil de dégel électrique pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 167 785,69 \$ (appel d'offres public 18 17126 - 1 soumissionnaire);

Attendu que l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes permet dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu qu'une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

Attendu la rencontre de négociation entre les parties et l'accord du Groupe SDM inc. des nouveaux prix estimés par le Service de l'approvisionnement :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'entériner la réduction de prix négociée par le service de l'approvisionnement avec le Groupe SDM inc. abaissant ainsi la valeur du contrat de 167 785,69 \$ à 150 101,75 \$, taxes incluses, pour le service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareil de dégel électrique pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020 (appel d'offres public 18-17126 - 1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1185382013

CA18 240659

Approuver la convention avec Montréal en fêtes pour la réalisation de l'événement « Montréal en Fêtes - Party du Nouvel An 2018 » et accorder une contribution de 48 750 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec Montréal en Fêtes pour son projet « Montréal en Fêtes 2018 »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 48 750 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1180318032

CA18 240660

Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2019, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour les programmes « Accueil et surveillance », « Camp de jour », « Activités de sports et de loisirs » et « Gestion et opération d'installations aquatiques » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 331 874 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2019, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart, dans le cadre des programmes « Accueil et surveillance », « Camp de jour », « Activités de sports et de loisirs » et « Gestion et opération d'installations aquatiques »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 331 874 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1185038002

CA18 240661

Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 51 919,11 \$ à INDUKTION Groupe Conseil inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour la mise à niveau électromécanique de la Place Émilie-Gamelin et autoriser une dépense maximale de 57 111,02 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-18-010 – 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 57 111,02 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour la mise à niveau électromécanique de la Place Émilie-Gamelin, incluant une dépense de 5 191,91 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'accorder, à cette fin, un contrat à INDUKTION Groupe Conseil inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 51 919,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation VMI-18-010;

D'approuver la convention avec INDUKTION Groupe Conseil inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1186002001

CA18 240662

Approuver un projet de modification de bail afin de modifier certaines obligations au bail intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association communautaire et sportive Centre-Sud inc., à compter du 1^{er} janvier 2019, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification de bail (Bâtiment 8135)

Attendu le bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. (ASCCS) des locaux d'une superficie locative de 1 207,7 m² (13 000 pi²) à être construits au 3^e étage de l'immeuble sis au 2093 rue de la Visitation, moyennant un loyer total annuel de 85 000 \$ excluant TPS et TVQ (si applicables) pour une période de 25 ans à compter du 1^{er} juillet 2008, utilisés aux fins de l'implantation de la bibliothèque Père-Ambroise (8135-001);

Attendu que des travaux d'agrandissement requièrent une relocalisation partielle de la bibliothèque :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver un projet de modification de bail afin de modifier certaines obligations au bail intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification de bail;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1184069018

CA18 240663

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.24.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240664

Approuver la convention avec la Société de développement commercial Quartier latin pour son projet « Décorations hivernales » et accorder une contribution de 10 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial Quartier latin pour son projet « Décorations hivernales »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1180318033

CA18 240665

Accorder une contribution à Expérience Centre-Ville pour la réalisation de ses activités qui viendront soutenir l'activité des commerces de détail pendant la durée des travaux du projet Sainte-Catherine, pour une somme maximale de 2 700 000 \$ sur cinq ans consécutifs de 2018-2022, à raison de 100 000 \$ en 2018 et de 700 000 \$ annuellement pour les années 2019, 2020, 2021 et 500 000 \$ pour 2022

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la contribution avec Expérience Centre-Ville pour la réalisation de ses activités qui viendront soutenir l'activité des commerces de détail pendant la durée des travaux du projet Sainte-Catherine;

D'accorder, à cette fin les contributions suivantes :

- 100 000 \$ pour l'année 2018;
- 700 000 \$ pour l'année 2019;
- 700 000 \$ pour l'année 2020;
- 700 000 \$ pour l'année 2021;
- 500 000 \$ pour l'année 2022;

D'imputer cette dépense totale de 2 700 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel;

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1184956003

CA18 240666

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 10 079,68 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 379,68 \$ à Transport 2000 QC;
- 500,00 \$ à Univers des chiens;
- 2 500,00 \$ à La Table inter-action de quartier Peter McGill;
- 2 000,00 \$ au Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal;
- 700,00 \$ au Projet 10;
- 3 000,00 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc.;

D'imputer cette dépense totale de 10 079,68 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23 1180619010

CA18 240667

Accorder une contribution de 2 000 \$ à l'Association Bénévole Amitié inc. pour l'organisation de la Grande Fête de Noël - Édition 2018

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder une contribution de 2 000 \$ à l'Association Bénévole Amitié inc. pour l'organisation de la Grande Fête de Noël qui aura lieu le 21 décembre 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.24 1180619011

CA18 240668

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.03.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240669

Accepter le paiement de 10 000 \$ en capital, intérêts et frais de l'action en recouvrement du montant impayé pour un permis d'occupation temporaire du domaine public portant 4 permis d'occupation, intentée par la Ville de Montréal contre 9167-5355 Québec inc. et suivant l'encaissement du chèque, radier des livres la somme de 9 560,79 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 25-169309-1, exercice 2014/Mod 02

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accepter le paiement de 10 000 \$ en capital, intérêts et frais de l'action en recouvrement du montant impayé pour un permis d'occupation temporaire du domaine public portant sur 4 permis d'occupation, intentée par la Ville de Montréal contre 9167-5355 Québec inc. suivant l'encaissement du chèque, radier des livres la somme de 9 560,79 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 25-169309-1, exercice 2014/Mod 02;

D'imputer cette radiation comme suit :

- radiation taxes foncières : 2101-0000000-000000-00000-11808-000000;
- montant à radier : 9 560,79 \$ en capital, et tout solde dû sur le compte 25-169309-1 (exercice 2014/Mod 02).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1186440005

CA18 240670

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2018

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1185237070

CA18 240671

Réaffirmer le mandat octroyé par la résolution CA07 240024 afin de mandater le Service des affaires juridiques à intenter toutes procédures judiciaires requises, y compris le recours à l'injonction et le recours en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) en Cour supérieure, afin de faire cesser l'usage illégal de stationnement extérieur sur les lots 2 162 009 et 2 162 026 du cadastre du Québec

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réaffirmer le mandat octroyé par la résolution CA07 240024 afin de mandater le Service des affaires juridiques à intenter toutes procédures judiciaires requises, y compris, le recours à l'injonction et le recours vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) en Cour supérieure, afin de faire cesser l'usage illégal de stationnement extérieur sur les lots 2 162 009 et 2 162 026 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1182931003

CA18 240672

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240673

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance établissant une voie cyclable 4 saisons sur la rue de la Commune, entre l'autoroute Bonaventure et le boulevard Saint-Laurent

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 227 établissant une voie cyclable 4 saisons sur la rue de la Commune, entre l'autoroute Bonaventure et le boulevard Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1185353004

CA18 240674

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance interdisant la circulation sur un tronçon de la rue Hill Park Circle excepté pour des camions et véhicules autorisés, soit entre l'entrée du Pavillon du Lac-aux-Castors et la jonction de la boucle de Hill Park Circle.

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 228 interdisant la circulation sur un tronçon de la rue Hill Park Circle, excepté pour les camions et les véhicules autorisés, soit entre l'entrée du Pavillon du Lac-aux-Castors et la jonction de la boucle de la rue Hill Park Circle.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1185275003

CA18 240675

Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1), 91 espaces de stationnement tarifés et différentes zones de stationnement désigné et réglementé à des fins d'ajustements pour des travaux autorisés en cours à différents endroits de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1), 91 espaces de stationnement tarifés et différentes zones de stationnement désigné et réglementé à des fins d'ajustements pour des travaux autorisés en cours à différents endroits de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1185914010

CA18 240676

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), des dérogations permettant l'aménagement de conteneurs à déchet dans la cour avant et une terrasse pour la consommation d'aliments de 72 places assises pour le bâtiment situé au 901-905, avenue De Lorimier

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 901-905, avenue De Lorimier, des dérogations permettant l'aménagement de conteneurs à déchet dans la cour avant et une terrasse pour la consommation d'aliments de 72 places assises au lieu de 12, et ce, en dérogation à l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1186399010

CA18 240677

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement à la hauteur minimale d'une construction située au 1664-1682, avenue Lincoln

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment situé au 1664-1682, avenue Lincoln, dont la hauteur est inférieure au minimum exigé, et ce, en dérogation aux articles 10 et 11 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1186255012

CA18 240678

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 10^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 589 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 131 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1182624006

CA18 240679

Rendre une décision, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à la délivrance du permis lié à la demande de permis de transformation pour la démolition de l'escalier avant et la modification des ouvertures de la façade avant de l'immeuble situé aux 3422 et 3426, rue Stanley

Considérant que les interventions proposées ne visent pas à maintenir et à mettre en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment, et sauvegarder son caractère unique et distinctif;

Attendu que le 10 mai 2018, le comité consultatif d'urbanisme a rendu un avis défavorable :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De refuser, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), la délivrance du permis lié à la demande de permis de transformation numéro 3001413295 pour la démolition de l'escalier avant et la modification des ouvertures de la façade avant de l'immeuble situé aux 3422 et 3426, rue Stanley.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1181044003

CA18 240680

Rendre une décision, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à la délivrance du permis lié à la demande de permis de transformation pour le remplacement des fenêtres de l'immeuble situé au 1595, avenue du Docteur-Penfield

Attendu que les interventions proposées ne visent pas à maintenir et à mettre en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment, et à sauvegarder son caractère unique et distinctif;

Attendu que le 15 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De refuser, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), aux fins de la délivrance du permis, le remplacement des fenêtres de l'immeuble situé au 1595, avenue du Docteur-Penfield, suite à la demande de permis de transformation 3001305039.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1181044002

CA18 240681

Édicter l'ordonnance nécessaire à l'installation et au maintien d'une enseigne annonçant le 75^e anniversaire de l'OACI

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 216 permettant d'installer et de maintenir une enseigne temporaire sur les terrains situés aux 999, rue Robert-Bourassa et 629, rue Saint-Antoine Ouest, à l'occasion des festivités entourant les 75 ans de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1186255013

CA18 240682

Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 14 espaces de stationnement tarifés sur la rue William, côté nord, entre la rue Saint-Henri et le boulevard Robert-Bourassa

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 14 espaces de stationnement tarifés sur la rue William, côté nord, entre la rue Saint-Henri et le boulevard Robert-Bourassa.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1185914011

CA18 240683

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240684

Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour le quadrilatère défini par les rues Mansfield et De Bleury et les boulevards De Maisonneuve et René-Lévesque, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionné par des travaux de construction (CA-24-102, article 2), l'ordonnance CA-24-102, o. 4 permettant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et De Bleury et les boulevards Robert-Bourassa et René-Lévesque, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1182931004

CA18 240685

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), des dérogations relativement au mode d'implantation, aux marges, aux saillies et au quai de chargement pour le bâtiment projeté au 501, rue de la Gauchetière Ouest (HEC)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment projeté au 501, rue de la Gauchetière Ouest, des dérogations permettant un mode d'implantation isolé, des marges variant entre 0,25 m et 2,6 m, la construction d'un escalier en saillie à 0,2 m de la limite latérale, l'aménagement de deux unités de chargement de petite dimension d'une largeur de 2,5 m, une longueur de 9 m et une hauteur libre de 7,2 m, et ce, en dérogation aux articles 58, 81, 370, 578 et 583 (par 2^o) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1184869012

CA18 240686

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), des dérogations permettant une saillie au-dessus du trottoir, un indice de réflectance solaire de la toiture inférieur à l'indice exigé, et une hauteur maximale de 26,3 m, pour le bâtiment identifié comme « pavillon B4 » de la phase 2 du complexe du CHUM, prévu au 1000, rue Saint-Denis

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment identifié comme « pavillon B4 » de la phase 2 du complexe du CHUM, prévu au 1000, rue Saint-Denis, des dérogations permettant une saillie de 2,5 m au-dessus du trottoir, un indice de réflectance solaire de la toiture inférieur à l'indice exigé, et une hauteur maximale de 26,3 m.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1187400013

CA18 240687

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 lors de la séance du 21 novembre 2018 par sa résolution CA18 240617;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 lors de la séance du 21 novembre 2018 par sa résolution CA18 240617;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le règlement CA-24-291 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.14
1180318026
CA-24-291

CA18 240688

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 lors de la séance du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018 par sa résolution CA18 240618;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018 par sa résolution CA18 240618;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le règlement CA-24-292 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.15
1180318027
CA-24-292

CA18 240689

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal-Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal-Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 lors de la séance du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018 par sa résolution CA18 240619;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal-Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018 par sa résolution CA18 240619;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le règlement CA-24-293 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal, Quartier historique pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.16
1180318028
CA-24-293

CA18 240690

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 lors de la séance du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018 par sa résolution CA18 240620;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018 par sa résolution CA18 240620;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le règlement CA-24-294 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.17
1180318029
CA-24-294

CA18 240691

Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2019 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2019 lors de la séance du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018 par sa résolution CA18 240629;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2019 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018 par sa résolution CA18 240629;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le règlement CA-24-290 intitulé Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.18
1182701005
CA24-290

CA18 240692

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'interdire, par ordonnance, l'usage d'une substance fumée ou vapotée lors de certains événements - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'interdire, par ordonnance, l'usage d'une substance fumée ou vapotée lors de certains événements lors de la séance du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018 par sa résolution CA18 240630;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'interdire, par ordonnance, l'usage d'une substance fumée ou vapotée lors de certains événements » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018 par sa résolution CA18 240630;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel:

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le Règlement CA-24-295 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'interdire, par ordonnance, l'usage d'une substance fumée ou vapotée lors de certains événements.

Adoptée à l'unanimité.

40.19
1185237069
CA-24-295

CA18 240693

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'augmenter à 50 000 \$ le pouvoir d'un fonctionnaire d'accorder un contrat lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une offre conforme et de permettre au fonctionnaire de niveau B d'approuver un projet visé au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), dans le cas où le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable avec condition - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'augmenter à 50 000 \$ le pouvoir d'un fonctionnaire d'accorder un contrat lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une offre conforme et de permettre au fonctionnaire de niveau B d'approuver un projet visé au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), dans le cas où le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable avec condition lors de la séance du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018 par sa résolution CA18 240616;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'augmenter à 50 000 \$ le pouvoir d'un fonctionnaire d'accorder un contrat lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une offre conforme et de permettre au fonctionnaire de niveau B d'approuver un projet visé au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), dans le cas où le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable avec condition » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018 par sa résolution CA18 240616;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le Règlement CA-24-296 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'augmenter à 50 000 \$ le pouvoir d'un fonctionnaire d'accorder un contrat lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une offre conforme et de permettre au fonctionnaire de niveau B d'approuver un projet visé au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), dans le cas où le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable avec condition, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.20
1185237067
CA-24-296

CA18 240694

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21 à 40.27.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240695

Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment dérogeant à l'implantation, à la hauteur et à la densité maximales prescrits par le Règlement autorisant la démolition de bâtiments ainsi que la construction et l'occupation d'un ensemble d'édifices à bureaux sur un emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues de la Montagne, Saint-Antoine et Lucien-L'Allier (00-258 modifié) pour le bâtiment à construire au 1025, rue Lucien-L'Allier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 21 novembre 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 29 novembre 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De modifier le second projet de résolution comme suit :

- par la suppression, à la première ligne de l'objet de la résolution, du mot « résidentiel »;
- par l'insertion, à la suite du sous-paragraphe i) du paragraphe g) de l'article 2), du sous-paragraphe suivant :
« ii) l'implantation, la volumétrie et l'architecture de la tour doivent assurer la mise en valeur de la pinte de lait; »
- par le remplacement de l'article 3) par le suivant :
« 3) La présente résolution prendra effet à la date de publication au registre foncier du Québec, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'animation du domaine public, sur une partie du lot 3 285 252 du cadastre du Québec d'une superficie aproximative de 505,9 m², identifiée sur le plan L-150 Saint-Laurent, préparé par Vincent Villeneuve , arpenteur géomètre, le 24 mars 2017, sous le numéro 216 de sa minute. La responsabilité de l'entretien de l'assiette de cette servitude sera convenue entre les parties. »
- par l'insertion, à la suite de l'article 3), de l'article suivant :
« 4) Cette servitude doit être consentie à titre gratuit à la Ville et doit être publiée dans un délai de 18 mois, à partir de la date d'adoption de la résolution, à défaut de quoi, la présente résolution sera nulle et sans effet. »

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

- 1) D'accorder, pour le lot 3 285 252 tel qu'identifié au plan numéro 1 réalisé par Béïque-Legault-Thuot architectes, modifié et estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 août 2018, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 14 et 15 du Règlement autorisant la démolition de bâtiments ainsi que la construction et l'occupation d'un ensemble d'édifices à bureaux sur un emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues de la Montagne, Saint-Antoine et Lucien-L'Allier (00-258 modifié);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) les retraits d'alignements, la préservation du bâtiment existant et la relocalisation de la pinte de lait existante doivent être substantiellement conformes au plan numéroté 14 réalisé par Béïque-Legault-Thuot architectes et estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 août 2018;
 - b) la hauteur, la densité et l'implantation doivent être conformes au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - c) la fenestration et le traitement des ouvertures doivent être respectueux du caractère architectural d'origine;
 - d) seuls les usages commerciaux sont autorisés pour les locaux du rez-de-chaussée ayant front sur la voie publique et sur le passage piétonnier;
 - e) la demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant de 750 360 \$; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que la structure du quatrième étage soit complétée; advenant que ces travaux ne soient pas réalisés dans un délai de 60 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
 - f) la demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'une lettre de garantie bancaire irrévocable supplémentaire d'un montant de 500 240 \$ visant à assurer le respect des caractéristiques architecturales d'origine, celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction du projet soient exécutés; advenant que les travaux de restaurations et de conservation ne soient pas réalisés à la fin des travaux de construction ou que ceux-ci ne soient pas conformes aux plans soumis pour révision, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
 - g) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) la structure soutenant la pinte de lait doit tendre à reprendre l'aspect de la structure d'origine;
 - ii) l'implantation, la volumétrie et l'architecture de la tour doivent assurer la mise en valeur de la pinte de lait;
 - iii) la conservation et la restauration des portions du bâtiment à préserver doivent permettre d'assurer le respect des caractéristiques d'origine;
 - iv) le projet doit assurer une interface animée en bordure du passage piétonnier;
- 3) La présente résolution prendra effet à la date de publication au registre foncier du Québec, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'animation du domaine public, sur une partie du lot 3 285 252 du cadastre du Québec d'une superficie aproximative de 505,9 m², identifiée sur le plan L-150 Saint-Laurent, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur géomètre, le 24 mars 2017, sous le numéro 216 de sa minute. La responsabilité de l'entretien de l'assiette de cette servitude sera convenue entre les parties.
- 4) Cette servitude doit être consentie à titre gratuit à la Ville et doit être publiée dans un délai de 18 mois, à partir de la date d'adoption de la résolution, à défaut de quoi, la présente résolution sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.21
1187303010
pp 387

CA18 240696

Adopter une résolution autorisant une case de stationnement supérieure au maximum autorisé dans le stationnement souterrain du 1500, avenue du Docteur-Penfield, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 21 novembre 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 29 novembre 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), pour le bâtiment situé au 1500, avenue du Docteur-Penfield, l'autorisation d'aménager une unité de stationnement supplémentaire au sous-sol du bâtiment, pour porter à 9 le nombre total d'unités et ce, en dérogation à l'article 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation à la condition que l'aire de stationnement doit être pourvue d'une plate-forme tournante permettant au véhicule de l'unité supplémentaire de sortir du stationnement en marche avant.

Adoptée à l'unanimité.

40.22
1187400012
pp 388

CA18 240697

Adopter une résolution modifiant la résolution CA07 240034 afin de permettre de construire un agrandissement au toit pour le bâtiment situé au 439-447, rue Saint-François-Xavier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 21 novembre 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 29 novembre 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'adopter, pour l'immeuble situé au 439-447, rue Saint-François-Xavier, conformément au Règlement sur les projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution modifiant la résolution CA07 240034, afin de déroger à l'article 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et de construire un agrandissement au toit;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) l'agrandissement au toit doit être conforme à l'implantation, la volumétrie et la hauteur montrées aux plans A-100, A-101, A-201 et A-301 datés du 3 avril 2018, dessinés par les architectes Joly Baygin et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie en date du 11 octobre 2018;
 - b) l'émission du permis doit être soumis à la procédure du Titre VIII (PIIA);
 - c) aucun équipement mécanique, antenne ou autre élément n'est autorisé sur le toit de l'ajout;
 - d) les matériaux de revêtement qui seront choisis doivent assurer une intégration harmonieuse au bâtiment existant et une visibilité réduite de l'ajout.

Adoptée à l'unanimité.

40.23
1180607010
pp 389

CA18 240698

Adopter une résolution autorisant l'usage « bureau » sur une partie du 2^e étage du bâtiment situé au 1935, boulevard De Maisonneuve Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1935, boulevard De Maisonneuve Est, l'autorisation d'occuper une partie du 2^e étage aux fins de l'usage « bureau », en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011);
- 2) D'assortir cette autorisation aux conditions suivantes :
 - a) la superficie autorisée pour l'usage « bureau » au 2^e étage ne doit pas dépasser 48,3 m²;
 - b) accompagner cette intervention d'une étude d'impact acoustique démontrant que celle-ci permettra de rencontrer, à l'intérieur des logements adjacents, un niveau sonore conforme aux exigences prévus par la réglementation d'urbanisme;
 - c) interdire au public d'accéder au commerce par le 2^e étage assurant ainsi la quiétude des résidents de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité.

40.24
1184869013
pp 392

CA18 240699

Adopter une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé au 15, avenue Viger Ouest et construire un bâtiment mixte ayant une hauteur sur rue supérieure au maximum autorisé sur les lots 1 180 671, 1 180 675 et 5 027 239, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (970, boulevard Saint-Laurent) – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment projeté sur les lots 1 180 671, 1 180 675 et 5 027 239 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de démolir le bâtiment vacant situé au 15, avenue Viger ouest;
 - b) de déroger notamment à l'article 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - c) de construire un bâtiment de 9 étages (25 m hors tout) abritant un rez-de-chaussée commercial, 94 unités résidentielles aux étages supérieures et 2 niveaux de stationnement souterrain pour un total de 41 unités de stationnement automobile conformément aux plans numérotés de 5 à 27,

réalisés par la firme Campanella & associés *architecture* et estampillés par l'arrondissement le 29 octobre 2018;

- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
- la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
 - soumettre un plan d'aménagement paysager de la cour avant en prévoyant un éclairage adéquat pour la sécurité des résidents;
 - afin de s'inscrire dans la tradition de façades de pierre naturelle du boulevard Saint-Laurent incarnant le caractère prestigieux de cette artère et de tenir compte davantage des critères pour cette unité de paysage, « prévoir une pierre naturelle plutôt que le bloc architectural proposé »;
 - prolonger le parapet afin qu'il fasse office de garde-corps pour la terrasse au toit du 6^e étage;
 - déposer, avant l'émission du certificat de démolition, une garantie monétaire irrévocable de 200 725 \$ qui devra demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction soient terminés;
 - déposer une stratégie de commémoration rappelant l'édifice Robillard afin de s'assurer que celle-ci soit accessible de la rue et valorise le côté historique du lieu;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.25
1184869014
pp 393

CA18 240700

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement en porte à faux au deuxième étage devant l'alignement de construction prescrit pour le bâtiment situé au 2050, rue Mansfield, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- D'accorder, pour le bâtiment situé au 2050, rue Mansfield, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - d'agrandir le bâtiment en ajoutant une construction en porte à faux au 2^e étage devant l'alignement de construction prescrit, conformément aux plans numérotés 04, 10, 13, 16, 18, 19, 23, 25 et 26 réalisés par la firme Lemay Michaud Architecte Design et estampillés le 4 octobre 2018;
 - de déroger notamment aux articles 10 (paragraphe 2^o), 11 et 61 (paragraphe 2^o) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.26
1184869015
pp 394

CA18 240701

Appuyer l'adoption du règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22011) conformément à la politique du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'appuyer l'adoption du règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22011) conformément à la politique du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET).

Adoptée à l'unanimité.

40.27 1185353006

CA18 240702

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 50.01 à 50.03.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240703

Approuver la nomination de 10 membres du Conseil jeunesse de Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la nomination, à titre de membre du Conseil jeunesse de Ville-Marie, les personnes suivantes, pour un mandat d'un an :

- David Beauregard;
- Emmanuel Charbonneau;
- Vincent Huynh;
- Fatine Karkri;
- Louis-Thomas Kelly :

Et pour un mandat de deux ans :

- Denis Boily Ortega;
- Nadège Christy;
- Lyna Karkri;
- Philippe Pelletier;
- Myranda Plourde.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1185179011

CA18 240704

Nommer un membre substitut au sein du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De nommer Monsieur Sébastien Aumais à titre de membre substitut du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de 2 ans, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), et ce, à compter du 5 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

51.02 1188150001

CA18 240705

Désigner la conseillère Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante du 5 décembre 2018 au 30 juin 2019

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De désigner la conseillère Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante du 5 décembre 2018 au 30 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.

51.03 1185237073

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 12 février 2019 à 18 h 30 heures, à la salle du conseil située au rez-de-chaussée du 800, boulevard de Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 19 h 39.

70.01



Valérie Plante
Mairesse



Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA19 240004
lors de la séance du conseil tenue le 12 février 2019.